

**ATTESTATION DE TYPE**  
 COMMISSION D'EXPERTISE - TYPE DE VHC-A MOT.

Catégorie <b>Chariot à moteur électrique</b>	Marque <h1 style="text-align: center; margin: 0;">STILL</h1>	Désignation du type / Signe de reconnais. <b>E K 2000 - HUSSEL</b>	Bordereau-type <b>N° 796</b>
---	---	---	---------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désignation "EK 2000" à l'avant, sur plaquette du constructeur  
 N° de châssis frappé A l'avant, sur le cadre, sous tableau d'enclanchement, s/plaquette du constr.  
 N° de moteur frappé En haut, sur carter moteur, et sous le couvercle de protection des bornes  
 Constructeur du châssis Hans STILL, Fabrique de moteurs, HAMBOURG 48 (Allemagne)  
 Constructeur du moteur Hans STILL, Fabrique de moteurs, HAMBOURG 48 (Allemagne)

<b>MOTEUR</b> Nombre = 2 Marque et type <b>STILL</b> <sup>EKM</sup> 202/3 Genre Moteurs électriques Carburant — Nombre cyl. — Temps — <del>XXXXX</del> 80 Volt <del>XXX</del> <del>XXXXX</del> 34,2 Amp. <del>XXX</del> C.V.-impôt 7,43 Cylindrée totale — cm <sup>3</sup> <del>XXXXX</del> 5,472 KW Refroidissement — Empl. du moteur A l'arrière	<b>CHASSIS</b> Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières (Ritzel) 1. Frein A pied : Mécanique, à mâchoires extérieures s/arbre entraînement *) 2. Frein A main : Electrique, par résistance sur roues arrières 1) 3. Frein — Frein de remorque — Direction A tige verticale Crochet de remorque A broche 1 étage Nombre de vit. avant 3 Vit. en 1 <sup>er</sup> vit. en prise dir. 14,5 km/h.	<b>CARROSSERIE</b> Constructeur <b>STILL HAMBOURG</b> Genre/Forme Pont sans ridelles Nombre de portes — Nombre de places ass. Total — Avant Milieu Arrière Nombre de places debout 1 Pour motos : Siège arrière — Sidecar —
---	--	--

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (Art. 11 RE) . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . selon plaqu. construct.	kg.	kg.	3'380 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) . . . . .	735 kg.	700 kg.	1'435 kg.
Charge utile . . . . . selon plaqu. construct. . . . .	kg.	kg.	2'000 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque) . . . . .			— kg.
Pneumatiques : Dimension . . . . .	23 - 5 HD	simples / <del>XXXXX</del>	
Capacité de charge (par pneu 1'100 kg.) . . . . . par essieu	2'200 kg.	2'200 kg.	

**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

Phares : Marque 2, HELIA

Feux de position

Feux stop 1, combiné av. feu rouge

Indicateurs de direction : Syst. 2, flèches

Avertisseur 1 avert. électr.

- 2) Ampoule à simple filament  
Syst. anti-déblouissant 80 V/25 Watts sans cullier  
1 pastille réfléchissante à gauche  
Feux rouges (2, combinés av. feu stop à gauche  
Eclairage du No de contr. 1, combiné à gauche
- 3) Emplacement latéral sur cadre placé  
au-dessus du tableau d'enclenchement  
Essuie-glace

**DIMENSIONS**

Voie { avant 960 mm  
arrière 960 mm

Largeur hors-tout AV. 1'274 mm

Empatement 1'550 mm

Longueur hors-tout 3'125 mm

Hauteur (non chargé) 1'600 mm

Garde au sol 540 mm

Porte à faux, arrière 580 mm

Crochet de remorque (haut. dep. sol) 510 mm

Crochet de remorque (porte à faux) 3'30 mm

Diamètre de braquage ext. gauche 3'30 mm

Diamètre de braquage ext. droite 3'30 mm

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge 2'215 mm

Largeur du pont de charge 1'140 mm

Hauteur Intérieure 745 mm

Hauteur (hauteur) 450 mm

Forté à faux surface chargement

**OBSERVATIONS**

\*) Frein du système dit "homme mort", c.à.d. entre en action dès que la partie gauche de la plate-forme du conducteur n'est plus lestée à fond.

1) Freins : L'efficacité des freins est insuffisante pour la circulation sur la voie publique. En outre, il faut monter un levier de frein à main, avec secteur à cran d'arrêt, agissant sur l'arbre de freinage avant, sur le côté droit du tableau d'enclenchement (Art. 12, al. 1, lettre b du RB)

2) Phares : Doivent être réglés de façon à ce qu'ils n'aveuglent pas.

Lieu et date de l'expertise-type 3) Equipement : Monté par l'im-portateur (flèches, etc.)

Hertsmu, le 14. 9.1951

La commission d'expertises-types